



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 4 décembre 1996 — N° 62

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

4 décembre 1996

4 décembre 1996

Le mercredi 4 décembre 1996

N° 62

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents

Mme Marois, ministre de l'Éducation, dépose:

Le rapport annuel du Comité d'accréditation institué en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A-3.01), pour l'année scolaire 1995-1996.

(Dépôt n° 515-961204)

Le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 516-961204)

Le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 517-961204)

M. le Président dépose:

4 décembre 1996

Le tome II du rapport annuel du Vérificateur général, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 518-961204)

Dépôt de rapports de commissions

Mme Blackburn (Chicoutimi) dépose:

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 28 novembre 1996, a élu sa présidente et son vice-président.

(Dépôt n° 519-961204)

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 28 novembre 1996, a élu son président et sa vice-présidente.

(Dépôt n° 520-961204)

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 27 novembre 1996, a examiné le rapport annuel 1995-1996 de la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 119.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

(Dépôt n° 521-961204)

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 2 décembre 1996, a tenu des consultations particulières sur le projet de loi n° 59, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

(Dépôt n° 522-961204)

4 décembre 1996

Dépôt de pétitions

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 200 pétitionnaires de la région de Montréal, concernant l'exemption de l'application du programme d'assurance-médicaments pour certains citoyens.

(Dépôt n° 523-961204)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Poulin (Beauce-Nord) dépose:

Un échange de correspondance, en date des 16 avril, 9 mai et 12 juin 1996, entre la direction de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean et la direction du Regroupement des établissements de santé de La Baie concernant le scénario de fermeture de 27 lits de longue durée dans le secteur de La Baie.

(Dépôt n° 524-961204)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143, 229, 243 et 244 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission de l'aménagement et des équipements procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi n° 43, Loi sur les véhicules hors route, le mardi 10 décembre 1996, selon l'horaire ci-joint, et, à cette fin, entende les organismes suivants:

- la Fédération des motocyclistes du Québec
- la Fédération des motoneigistes du Québec
- l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA)

4 décembre 1996

- l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec
- l'Association d'orthopédie du Québec
- l'Association des coureurs de moto du Québec

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 50, Loi sur la Régie de l'énergie;

4 décembre 1996

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 72, Loi modifiant les lois constitutives des communautés urbaines et d'autres dispositions législatives;
- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi concernant la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite.

M. le Président donne l'avis suivant:

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. le Président suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 07.

4 décembre 1996

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Rioux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 78, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'industrie de la construction, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 56, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 02.

4 décembre 1996

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rioux, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 78, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'industrie de la construction, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

Motions du gouvernement

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion présentée par M. Bélanger, leader du gouvernement, à la séance du 28 novembre 1996. Cette motion se lit comme suit:

QUE la Commission des institutions, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi sur la justice administrative, mette fin à ses travaux quant à ce mandat dès l'adoption de la présente motion et fasse rapport au moment prévu de la période des affaires courantes de la séance qui suit celle au cours de laquelle aura été adoptée la présente motion.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Williams (Nelligan) dépose:

Copie d'une lettre, en date du 4 décembre 1996, adressée à M. Lucien Bouchard, premier ministre, par M. Claude Masse, Bâtonnier du Québec, relativement à la suspension des travaux de la Commission des institutions sur le projet de loi n° 130, Loi sur la justice administrative.

(Dépôt n° 525-961204)

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

À 23 h 59, sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 5 décembre 1996, à 10 heures.

4 décembre 1996

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU